L'urgence mise aux voix est repoussée.

La séance est levée à 6 h. et reportée à demain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique. particulier)

Séance du 16 juin

Présidence de M. GAMBETTA.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

LECTURE DU PROCÈS-VERBAL

Après lecture du procès-verbal, M. LAISANT se plaint de la précipitation avec laquelle on a procédé au vote pendant la dernière séance.

M. GAMBETTA dit qu'il n'a reçu aucune demande de scrutin (Bruit).

Le procès-verbal est mis aux voix et adopté.

M. ADAM (Hérault), dépose son rapport sur le projet de loi adopté par le Sénat avec modification, relatif à la suppression du résumé du président de la cour d'assises.

Cette proposition est adoptée.

L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur le projet de loi concernant l'éclairage électrique des côtes de France et l'installation de signeux sonores.

Ce projet est adopté.

LE BUDGET DE 1882

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de 1882.

M. DE GASTÉ se propose de présenter quelques observations générales sur l'administration des finances depuis 1870.

La France a deux budgets : le budget ordinaire alimenté par l'impôt; le budget extraordinaire, alimenté par l'emprunt. Il est temps de mettre fin à ce système. Aucun peuple n'a une Dette aussi lourde que la France. La Dette consolidée dépasse 19 milliards. La Dette amortissable, déjà énorme, menace d'augmenter encore. L'intérêt de ces deux Dettes pèse lourdement sur le budget Il est fâcheux que la France n'ait pas imité l'exemple de l'Angleterre et des Etats-Unis, qui ont couvert leurs dettes en même temps qu'ils faisaient fonctionner l'amortissement sur une large mesure.

La conversion du 5 0/0 en 4 aurait diminué l'intérêt à servir de 70 millions, en attendant des diminutions ultérieures à 3 1/2 et 0/0.

L'orateur rappelle la prétendue conversion de M. Fould, qui a eu pour effet d'augmenter la dette de plus d'un milliard sans profit réel pour le budget. Le but qu'on doit poursuivre est la réduction successive de l'intérêt de la Dette, sans augmentation de capital ; on allègera ainsi le budget de 150 millions.

L'amortissement n'a jamais fonctionné sérieusement en France. L'emprunt, au contraire, a beaucoup fonctionné. Cependant, un Etat qui contracte des emprunts sans jamais rembourser, marche à sa ruine ; on l'a compris et l'on a créé l'Amortissable ; mais ce système est extrêmement onéreux et soulève de graves objections. il aurait mieux valu émettre de la rente aux environs du pair.

Un emprunt de cette nature n'aurait pas été couvert 40 fois. Une des choses qui contribuaient le plus à ruiner les finances de la France serait la continuation des constructions de chemins de fer à voie large dans des contrées où le trafic ne couvrira pas même les frais d'exploitation. Avec les chemins de fer à voie étroite, on pourvoirait à tous les besoins réels et on ne compromettrait pas les finances publiques.

M. GAUDIN dit que la question dominante dans le budget en discussion est celle du dégrèvement de l'impôt foncier

On a proposé, pour venir en aide à l'agriculture, le relèvement des droits de douane et les dégrèvements intéressant particulièrement l'industrie agricole. Mais le moment est venu de s'occuper de l'impôt foncier. La situation de l'agriculture ne s'est pas améliorée depuis l'année dernière. Les importations des Etats-Unis ont suivi leur mouvement ascensionnel. Le prix de revient du blé y est très-bas. Les conditions d'élevage du bétail y sont exceptionnellement favorables et la main d'œuvre y est à bas prix, grâce à l'emploi des machines qui peuvent être facilement utilisées dans de vastes exploitations en plaine.

C'est de l'agriculture extensive qu'on fait en Amérique : on y est moins agriculteur que défricheur. C'est avec une véritable passion que les Américains s'étendent vers l'ouest. Les moyens de communication n'attendent pas la population, ils la précèdent et la produisent, et les richesses qui se préparent de la sorte sont incalculables.

Puisqu'on n'a pu venir en aide à l'agriculture au moyen des droits de douanes, il faut chercher autre chose, il faut en venir à la politique de dégrèvement. Qu'a-t-on fait jusqu'à présent sous ce rapport ?

En 1852, alors que l'agriculture ne souffrait pas de la concurrence, on faisait un dégrèvement de 17 centimes. En 1871, en présence des besoins énormes du budget, on renonça à demander aucune charge directe à l'agriculture. Le moment est venu, en présence de l'accroissement des centimes extraordinaires d'accorder à l'agriculture un dégrèvement de 40 millions. Ce dégrèvement est facile en présence de la plus-value des impôts indirects.

Si ces excédants ne paraissent pas suffisants, il y aura la conversion à laquelle il faudra bien se décider d'avoir recours.

Tous les dégrèvements sont désirables, il s'agit seulement de savoir par lequel il faut commencer; l'orateur estime que c'est à l'impôt foncier qu'il faut d'abord s'adresser, le président de la Chambre l'a reconnu au comice agricole de Cahors.

Pour les petites cotes, le vrai soulagement serait le dégrèvement de la contribution personnelle et mobilière. M. le président de la Chambre s'est prononcé également en faveur du dégrèvement de l'impôt foncier sur les propriétés rurales et non sur les propriétés bâties.

Il faudrait dégrever des droits fixes qui dévorent les petits héritages.

M. Gaudin conclut qu'il est toujours temps de s'occuper de l'amélioration du sort des classes laborieuses. Applaudissements à droite.

M. Loubet estime que les dégrèvements demandés exigeraient 4 à 500 millions. La question est de savoir si on doit laisser naître des espérances chimériques. Applaudissements à gauche. M. Loubet poursuit en disant que les dégrèvements sont désirés par tous. Il signale l'accroissement du budget malgré le ministre et les autres. Une diminution de taxes par le ministère des postes exigera une augmentation du personnel et des traitements.

C'est une augmentation de la richesse publique qu'il ne critique pas, mais aussi c'est un accroissement de 60 millions en 6 années. Pour les travaux publics il y a lieu de croire que l'accroissement se poursuivra au lieu de s'éteindre.

M. Loubet énumère les lois dont l'application entraînera forcément une augmentation de dépenses notamment sur la marine, les pensions militaires supplémentaires, la préfecture de police, la réforme de la magistrature.

Dans ces conditions de dépenses budgétaires croissantes, il serait dangereux et illusoire de songer à opérer les dégrèvements étendus que quelques-uns réclament.

Relativement au dégrèvement de l'impôt foncier, M. Loubet estime qu'il ne peut-être réalisé que moyennant les plus-values disponibles. Le bénéfice à résulter de la conversion devra être affecté aux amortissements.

M. BLANCHEMAIN dit qu'on aurait pu faire la conversion mais qu'on ne l'a pas faite pour se plier à un ordre impérieux de M. Gambetta. (Exclamation.)

M. GAMBETTA dit qu'il n'y a aucune connexité entre l'opinion qu'il a émise comme député et la conduite de ses collègues ou des ministres. (Très bien.)

M. BLANCHEMAIN rappelle que M. Gambetta disait dans son discours de Romans qu'il ne laisserait pas léser les intérêts des porteurs de rentes.

M. LAISANT demande la parole.

La Chambre décide par 236 voix contre 165 que la séance de demain sera consacrée à la discussion du service militaire.

La séance est levée à 7 h. 1/2.

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, le 16 juin 1881.

Ce qui s'est passé hier à la réunion de la gauche républicaine témoigne que jusqu'à nouvel ordre la plate-forme électorale pour les modérés républicains désireux d'être réélus, c'est la politique de dégrèvement.

Ce sont les dégrèvements fonciers qui maintenant tiennent la corde ; ceci est pour la campagne. Mais il est question aussi de la suppression des octrois à l'adresse des villes.

On est loin de s'accorder sur la possibilité et par conséquent sur les moyens d'arriver à réaliser ces revendications, mais peu importe ! Le principal est pour le député de prendre position à cet égard dans la discussion du budget afin d'en tirer avantage devant ses électeurs.

Or, dans ces conditions, ce sont ces derniers qui deviennent les maîtres de la situation. Ils n'ont qu'à obliger les candidats à prendre tel ou tel engagement nettement défini au sujet de telle ou telle nature de dégrèvement, et la prochaine Chambre devra marcher dans cette voie, quelles que soient les préférences du gouvernement ou de la commission du budget.

Les meneurs opportunistes, qui prennent le mot d'ordre dans les petits appartements du Palais-Bourbon, ont si bien compris que là pour eux était le danger, qu'ils multiplient déjà les efforts, afin de détourner les prochaines élections de la voie des dégrèvements. Ils excipent de tout ce qui a été fait en cette matière depuis la chute du maréchal de Mac-Mahon, en ajoutant qu'au moins pour 1882 il n'y a pas moyen de venir en aide, par une diminution d'impôts, aux souffrances de l'agriculture.

Et pourtant si l'on examine le tableau des suppressions, des diminutions proposées pour 1882, lesquelles s'élèvent à plus de 389 millions, on arrive à conclure que beaucoup d'entre elles, indépendamment de celle sur le papier, pourraient être ajournées au profit des intérêts de la propriété bâtie ou non bâtie. Mais, il importe de le constater, ce que réclament partout les intérêts agricoles, ce n'est pas une suppression ou une diminution immédiate des charges qui les accablent, c'est la certitude que les plus-values inscrites au budget de 1883 leur profiteront.

Assez et trop longtemps, ils ont été leurrés par des promesses, pour n'être pas en droit d'exiger aux prochaines élections un engagement formel de leurs mandataires Cet engagement n'aura pas seulement pour résultat une amélioration dans le sort de la propriété foncière, il retiendra la Chambre, trop facile à se laisser entraîner dans la voie des dépenses qui relèvent le plus souvent de la stratégie parlementaire que des besoins réels des services publics.

L'exemple de ces dernières années n'est-il pas là pour démontrer que si la majorité avait été liée par des promesses formelles, elle aurait refusé bien des crédits supplémentaires, mais surtout y aurait regardé à deux fois avant d'autoriser le milliard des obligations amortissables qui grèvent chaque année le Trésor de 59 millions d'intérêts, alors que par une portion des plus-values il était facile de subvenir aux grands travaux publics en cours d'exécution ?

En somme, il faut que, dans la prochaine Chambre, au rebours de ce qui s'est passé chez ses devancières, l'impulsion financière vienne des députés engagés vis-à-vis de leurs mandants au lieu de partir d'une commission du budget obéissant à un seul personnage qui dispose sans responsabilité des fonds de l'Etat, dans l'intérêt de son ambition personnelle. La véritable plate-forme électorale est là et non pas ailleurs, pour tous ceux qui ne se payent ni de mots ni de vaines chimères.

Que les électeurs de bonne foi qui ont poursuivi à outrance dans les dernières élections le prétendu péril clérical veuillent bien dire maintenant que les religieux ont été chassés, que les établissements congréganistes d'enseignement sont fermés, en quoi ces exécutions leur ont profité !

Le travail est toujours leur lot, la vie n'est pas à meilleur marché et les impôts sont loin d'avoir diminué. Par contre, M. Gambetta est devenu plus puissant que jamais et s'il tend aujourd'hui à réformer la Constitution, c'est pour reconquérir une influence qui menace de lui échapper. Or, la Constitution réformée, il en sera de la peine du travail, de la cherté de la vie et des charges de l'impôt, absolument comme après la chasse faite aux jésuites, aux dominicains et aux sœurs de charité.

Après les dégrèvements plus ou moins possibles ou probables, les députés se sont surtout entretenus aujourd'hui de la situation en Algérie. Les lettres particulières prétendent que cette situation est beaucoup moins bonne que ne l'indiquent les dépêches ministérielles et les envois de régiments pour renforcer les troupes qui font campagne contre les tribus rebelles semblent malheureusement confirmer cette opinion. Il y a donc tout lieu de croire que le général Farre sera mis en demeure de s'expliquer sur ce point à la tribune. Il paraît même que si on ne l'a pas fait jusqu'à présent, c'était afin de ne pas inquiéter les esprits au moment où le gouvernement se disposait à rappeler en France la brigade Vincendon. Mais à présent qu'on sait que le vide résultant du retour de cette brigade est comblé, les inconvénients ne sont plus les mêmes et une interpellation peut se donner libre carrière. Il est également probable que M. Barthélemy-Saint-Hilaire sera questionné au sujet de la dernière circulaire de la Porte protestant contre notre traité avec le bey et des agissements de la Porte dans l'Etat de Tripoli.

Bulletin Economique

Les traités de commerce

La commission du conseil supérieur du commerce s'est réunie hier à deux heures sous la présidence de M. de Freycinet. Elle a discuté jusqu'à cinq heures le rapport de M. Teisserenc de Bort elle en a voté les conclusions. Le conseil supérieur sera invité par M. le ministre du commerce à se réunir en assemblée plénière le 22 juin.

Voici les conclusions sur lesquelles il aura à délibérer :

M. le ministre de l'agriculture et du commerce avait posé la double question de savoir :

1° S'il y a lieu d'augmenter les droits du tarif conventionnel sur les fils gros ; 2° s'il y a lieu de les diminuer sur les fils fins.

La commission a fait à ces deux questions une réponse négative.

Mais elle a, en même temps, estimé qu'il y a lieu d'appliquer l'admission temporaire à tous les fils de cotons simples et à retors, et elle recommande cette pratique à M. le ministre.

« Nous croyons savoir, dit le *Télégraphe*, que sur ce dernier point, des objections sérieuses seront formulées devant le conseil supérieur. Beaucoup d'industriels ont été consultés sur l'application de l'admission temporaire aux fils de coton. Ils se sont unanimement prononcés contre cette mesure.

« Ils la considèrent, en effet, comme donnant ouverture à la fraude et comme offrant dans la pratique des difficultés inextricables. Nous aborderons ce sujet quand le moment viendra. »

On lit dans *l'Express*, journal de Mulhouse :

« La nouvelle que le journal le *Télégraphe* a donnée, il y a quelques jours concernant la suppression du tarif différentiel pour le transport des produits étrangers sur les chemins de fer allemands, paraît dénuée de fondement. La *Gazette Nationale* de Berlin affirme que cette question de tarifs différentiels n'a pas même été discutée, et que, par conséquent, le gouvernement allemand n'était pas dans le cas d'adresser au gouvernement français une communication de ce genre. »

Le *Télégraphe* maintient de la façon la plus nette et la plus précise son information. Il se dit en mesure d'affirmer que le texte même du projet a été communiqué par M. Barthélemy Saint-Hilaire aux ministres du commerce et des travaux publics.

On comprend à merveille que cette nouvelle ne soit agréable à la *Gazette nationale* de Berlin. Mais elle est vraie, littéralement vraie

L'industrie de Roubaix déjà si éprouvée par l'insuffisance des tarifs et par la crise qui pèse lourdement sur elle, va éprouver un dommage considérable par suite du relèvement des tarifs allemands.

On a vu dans nos dépêches de la semaine dernière, que le parlement allemand, pour protéger la fabrication des tissus de laine, vient de décider que le droit actuel de 135 marcks, serait élevé à 220 marcks pour les tissus pesant moins de 200 *grammes le mètre carré*; ce qui équivaut à 69 pour 0/0 d'augmentation et porte le droit total à 20 et même 25 pour cent dans certains cas.

Or les tissus de laine que Roubaix expédie en Allemagne sont tous ou presque tous dans cette catégorie, et par conséquent le marché allemand va nous échapper.

Dans le traité de paix qui a été conclu avec la Prusse en 1871, il y a une clause qui lui assure le traitement de la nation la plus favorisée d'où résulte cette conséquence que cette nation peut élever ses tarifs *à volonté* alors même que nous baisserions les nôtres dans les traités actuellement en négociation avec les autres nations.

C'est là, il faut le dire, une position terrible pour nous, elle doit être prise en sérieuse considération par les négociateurs français ; nous croyons savoir que notre Chambre de commerce va appeler l'attention du ministre sur cette grave question.

A titre de renseignement, nous informons les fabricants que les commissions qui sont en voie d'exécution et qui ont été remises antérieurement au 25 *mai dernier*, pourront être livrées en Allemagne jusqu'au 1er octobre prochain ; pour les autres le droit surélevé sera perçu à partir du 1er juillet.

BULLETIN DU TRAVAIL

La grève d'Aix

Aix, 16 juin.

La grève des ouvriers boulangers continue.

Le maire a fait publier et afficher une proclamation invitant les grévistes à reprendre leur travail, car toutes les mesures sont prises pour que la population ne souffre pas de la grève.

La grève de Commentry

On écrit de Commentry, 16 juin que la grève est à peu près terminée.

Les ouvriers seront tous repris à partir le lundi par la compagnie des mines, sauf quelques mineurs qui se sont signalés d'une façon particulière. Le nombre en sera très restreint.

NOUVELLES MILITAIRES

M. Bourdeau, capitaine au 94e de ligne, est nommé chef de bataillon au 84e de même arme.

M. Dufaud, lieutenant-colonel du 5e de hussards, est nommé colonel du 8e régiment de cuirassiers à Maubeuge.

M. Henry, lieutenant au 21e régiment de dragons, est nommé capitaine au 5e de même arme.

M. de Rozière, lieutenant au 19e régiment de chasseurs est nommé capitaine au 13e de même arme.

M. Mann, lieutenant au 8e cuirassiers, est nommé capitaine au 7e régiment de l'arme.

M. Descars, lieutenant au 14e de dragons, est nommé capitaine au corps.

M. de Marion, sous-lieutenant au 9e régiment de chasseurs est nommé lieutenant au 19e de même arme.

M. du Garreau de la Méchénie, sous-lieutenant au 9e régiment de cuirassiers, est nommé lieutenant au 3e de même arme.

M. de Villiers de la Noue, sous-lieutenant au 5e de dragons, est nommé lieutenant au 23e de l'arme.

M. des Moustiers-Mérinville, sous-lieutenant au 14e de dragons, est nommé lieutenant au corps.

C'est un jeune soldat d'un an, du 15e régiment d'artillerie, 2e batterie, en détachement à Lille, qui, cette année, au tir au mortier qui a eu lieu à Douai, a abattu le tonneau.

Selon la coutume, la batterie s'est promenée en ville, musique en tête. les armes garnies de feuillage et de fleurs et le vainqueur étant conduit, sur un char décoré.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

La nuit dernière une affiche dont voici le texte a été placardée dans les rues de Roubaix :

AVIS IMPORTANT

Un vœu pour la suppression des processions a été émis, à la presqu'unanimité du Conseil municipal.

Toutes les paroisses se disposent à en faire dimanche prochain et à leur donner un éclat inaccoutumé.

C'EST UNE BRAVADE

Des contre-manifestations s'organisent sur tous les points de la ville.

Parents, ce jour-là vous êtes priés de conserver vos enfants chez vous.

Instituteurs, institutrices, conduire vos élèves aux processions serait assumer une responsabilité des plus graves.

Vive la République !

Cette affiche était imprimée sur papier rouge, sans timbre et sans nom d'imprimeur. Nos reporters en ont compté des centaines; il y en avait dans tous les quartiers. Partout, ell s ont été arrachées ou lacérées dès les premières heures de la matinée.

Le parti révolutionnaire, qui a fait afficher ces placards menaçants, s'apprête donc au désordre; il veut troubler des manifestations religieuses qui se sont toujours accomplies jusqu'ici au milieu du calme le plus profond, du recueillement le plus respectueux.

Nous ignorons si ces projets perturbateurs, si pompeusement annoncés, auront un commencement d'exécution; mais il suffit qu'ils existent et s'affirment ainsi pour dicter leur devoir à ceux qui ont mission de sauvegarder la tranquillité publique.

Le droit et la liberté des catholiques qui assisteront aux processions, doivent être sauvegardés, comme le droit et la liberté de tous les citoyens ; ces catholiques doivent être protégés et défendus contre toute insulte, contre toute menace, contre toute voie de fait. Nous demandons à la police de Roubaix de faire son devoir, rien que son devoir, mais de le remplir sans peur et sans faiblesse.

De leur côté, les catholiques et les hommes qui professent le respect des droits de la conscience tiendront à honneur d'escorter le Saint-Sacrement ; les pères de famille seront là pour protéger leurs enfants contre les fauteurs de désordre. Leur attitude à tous sera ce qu'elle doit être, calme et digne : ce ne sera pas de leur côté que viendront certes les provocations.

Pas plus cette année que les années précédentes, les processions n'auront un caractère de « *bravade* » pour employer l'expression des auteurs du placard ; elles ont toujours été, elles seront encore l'affirmation publique et pacifique de notre foi religieuse.

Nous serons là comme chrétiens et comme citoyens d'un pays libre.

Comme chrétiens, nous avons droit au respect de nos croyances ; comme citoyens, nous avons droit à la protection des lois.

A. R.

Par décret du 19 mai dernier, M. Etienne Delabre est nommé sous-lieutenant aux sapeurs-pompiers de Tourcoing, en remplacement de M. Ch. Delcroix, démissionnaire, et M. Ch. Becquart sous-lieutenant, chef de la demi-section de la Croix-Rouge (création).

On assure que la distribution des prix dans les collèges et Lycée est fixée au 5 août.

M. Louis Delannoy, professeur au Conservatoire de Lille, vient d'être nommé, comme l'année dernière, membre du jury pour les concours de solfège au Conservatoire de Bruxelles.

On nous annonce qu'un nouveau journal portant ce titre : Le *Nord Contemporain* paraîtra bientôt à Lille. Ce sera un recueil bi-mensuel illustré, spécialement consacré à la littérature, à la science, aux beaux-arts et à l'industrie.

Le conseil supérieur des Beaux-Arts, s'est réuni lundi matin, pour décerner, conformément au nouveau règlement, le prix du Salon et les bourses de voyages.

Un jeune artiste du Nord, M. Emile Carlier, de Cambrai, a obtenu l'une des deux bourses de voyages accordées à la section de sculpture, pour son groupe en plâtre : *Avant l'âge de pierre.*

La chronique du sport

Une course très intéressante a été fournie, hier, par deux chevaux attelés à des bogheys, l'un appartenant à M Bouquet de Lille ; l'autre, à M. Léon Dillies, de Roubaix.

Il y a quelques jours, un pari fut engagé entre MM. Bouquet et Dillies possesseurs tous deux de trotteurs vraiment remaquables : Les paris furent ouverts à Roubaix et à Lille et l'amour du clocher s'en mêlant, s'élevèrent, nous dit-on, à une somme importante.

C'est hier que la course a eu lieu,

Les chevaux attelés à des bogheys pesant 230 kilog. et conduits par MM. Léon Dillies et Léon Delattre (qui représentait M. Bouquet) devaient partir de la porte de Lille, à Tournai, à cinq heures, suivre la route de Tournai à Lille et s'arrêter à la borne kilométrique placée près du passage à niveau d'Hellemmas.

La course à fournir était de 20 kilomètres.

Le premier kilomètre fut parcouru au pas, puis on prit le trot. Pendant les seize premiers kilomètres, les chevaux marchèrent avec des chances égales.

Le cheval de M. Dillies, *Brillant*, avait une avance de quelques mètres dont on ne pouvait guère tenir compte puisqu'il restait encore quatre kilomètres à parcourir; mais à partir de ce moment, *Brillant* prit sur son concurrent une avance marquée et, quelques minutes plus tard, il arrivait bon premier, ayant une avance de 400 mètres.

Il était alors 5 h. 55 m. et si l'on tient compte de la chaleur, de l'état de la route, et du poids de la voiture on verra que le résultat obtenu dépassa toutes les espérances. C'est la pre-mière-fois croyons-nous, que la route de Tournai à Lille est parcourue dans un espace ou temps aussi limité.

Voici quels sont les résultats au concours international de tir offert par les *Carabiniers Réunis*, établis à *l'Hôtel du Nord*.

CONCOURS D'HONNEUR. — *Cible aux points.* — 1er prix, MM. Bailly, de Lille, 28 points, 1 barrage, 22; 2e, Lamotte, de Condé, 28 p., b. 22; 3e, Dervaux de Tourcoing, 27 p., b. 26.

Cible au plus haut nombre. — 1er prix, MM. Bailly de Lille, 30 points, barrages 25 points; 2e, Levers, d'Hesdin, 29 p., b. 27; 3e, Dhondt de Gand, 29 p., b. 26 au sort; 4e, Mel de Lille, 29 p., b. 26 au sort; 5e, Lamotte, de Condé, 29 p., b. 25; 6e, Vauzelle, de Roubaix, 28 p. b. 25 au sort; 7e, Waetjens, de Roubaix, 28 p. b. 35 au sort; 8e, Dervaux, de Tourcoing, 28 p. b. 24; 9e, Tanchano de Tourcoing, 28 p. b. 23 au sort; 10e, Blanchart, de Lille, 28 p. b. 23 au sort; 11e, Burgrave, de Lille, 27 p. b. 27; 12e, Octave de Roubaix, 27 p. b. 25 au sort; 13e, Litiqueux, de Roubaix, 27 p. b. 25 au sort.

Bas nombre. — 1er Prix, MM. Petit-Varasse, de Tourcoing, 5 points, barrages 7 points ; 2e, Lilatte, de Tourcoing, 5 p., b. 11 p. ; 3e Ranfort, de Lille, 5 p., b. 12 p. ; 4e, Maubert, de Saint-Pierre-lez-Calais, 5 p., b. 00 p. au sort ; 5e, Cabre, de Lille, 5 p., b. 00 p. au sort ; 6e, Bourrier de Tourcoing, 6 p., b. 8 p. ; 7e, Liagre, id., 6 p., b. 9 p. ; 8e, Domblon, id., 6 p., b. 00 p. au sort ; 9e, Delahousse, id. 6 p., b. 00 p. au sort ; 10e, Wilmot, de Roubaix, 7 p., b. 9 p.; 11e, Petier, de Lille, 7 p., b. 10 p.; 12e, Bernard, id., 7 p., b. 13 p. ; 13e, Deschamps, de Roubaix, 7 p., b au sort.

Des médailles d'argent ont été décernées à M. Cabre, de Lille, pour le plus grand nombre de cartons tirés pendant le concours ; aux *Carabiniers de Lille*, rue d'Arras, comme la société la plus éloignée et aux *Carabiniers Saint-Joseph*, de Tourcoing, comme la société la plus nombreuse.

La distribution des prix aura lieu au siège de la société, *Hôtel du Nord*, rue de Lille, le dimanche 19 juin.

Le personnes qui passaient sur la Grande-Place, hier soir vers dix heure, ont été péniblement impressionnés par une scène de folie subite.

Une jeune fille, paraissant être une servante, très proprement vêtue, mais nutête, était escortée par deux sergents de ville qu'on avait dû requérir dans les circonstances suivantes :

Depuis un temps déjà assez long, les personnes qui passaient dans la rue Neuve, remarquaient avec surprise une jeune fille qui, plantée en face du n° 3, un pied sur le bord du trottoir et l'autre sur la chaussée, se livrait à une pantomime extravagante, tout en murmurant des mots sans suite, au milieu desquels on distinguait pourtant qu'elle attendait un M. P... à qui elle devait remettre une lettre, ou qui devait lui donner une lettre. On prévint la police et deux agents arrivèrent. Voyant à qui ils avaient affaire, ils parurent entrer dans les idées de la pauvre folle et lui persuadèrent que M. P... (?) la demandait et qu'ils étaient chargés de la conduire près de lui. Elle les suivit ; mais quand elle s'aperçut qu'on prenait le chemin du poste, elle s'échappa et ce ne fut qu'après l'avoir poursuivie un instant que les agents parvinrent à l'atteindre et à l'emmener de force. Ils durent même, pour ce faire, y déployer toute leur vigueur, tant la malheureuse insensée leur résistait avec énergie.

Elle se calma pourtant enfin quand un des agents eut invoqué le nom de la personne qu'elle réclamait et qui, lui dit-on, l'attendrait à quelques pas.

Il a été impossible de savoir tout d'abord, son nom et son domicile ; à toutes les questions, elle ne répondait qu'en parlant de la lettre qu'elle attendait.

Hier matin, une pauvre femme, toute désolée, informait un agent de service sur la Grand-Place, qu'on venait de lui enlever son porte-monnaie contenant 6 fr. 25. Au moment même où il recevait cette déclaration, l'agent aperçut trois individus qui s'éloignaient à pas précipités dans la direction du contour Saint-Martin. Certain que ces individus étaient les auteurs du vol, l'agent les fila et les vit entrer dans un magasin de la rue du Vieil-Abreuvoir. C'est là qu'il les surprit. Il les conduisit ensuite chez un commissaire de police qui a fait écrouer l'un d'eux Ch. Lampe, au dépôt de sûreté.

En se promenant, hier après-midi, sur les bords du vieux canal, Léon Ocman, rattacheur, a glissé sur le talus et est tombé à l'eau. Il en a été retiré par un tisserand de la rue des Longues-Haies, nommé Gustave Dewynd.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné, hier, à deux mois de prison, un jeune homme Emile Ladesant, arrêté, il y a quelques jours, mendiant près de l'église Saint-Martin.

Une femme asphyxiée

Un violent incendie, qui a malheureusement fait une victime, a éclaté ce matin à 4 heures 1/4, rue de Bourgogne, 32, à Lille.

Cette maison est occupée par le sieur Georges Doëns, fabricant de verres et vitraux de couleur.

Dans la nuit, jusqu'à deux heures, le four servant à la cuisson des verres peints, et qui est placé dans le sous-sol, avait été chauffé à outrance.

Le tuyau de la cheminée traverse les étages supérieurs. Par là le feu s'est communiqué aux boiseries et les trois étages furent enflammés au même moment.

Doëns, réveillé à 4 heures 1/2 par la chaleur et la fumée qui l'asphyxiaient, ouvrit la fenêtre au premier, lia ses draps l'un à l'autre et sauva d'abord sa petite fille âgée de 6 ans Il remonta par la même voie pour sauver sa femme. Un voisin lui jeta une corde et ainsi aidé, il put sauver celle-ci.

Sa belle-mère, la veuve Tartanson, âgée de 79 ans et infirme, habitait au troisième étage. Quand on parvint à elle, on la trouva à demi-asphyxiée sur les premières marches de l'escalier. Malgré tous les soins, elle a succombé depuis.

Cinq ouvriers maçons, travaillant à la construction d'une maison, rue de la Latte à Tourcoing, sont tombés d'un échafaudage de deux mètres de hauteur qui s'est subitement écroulé sous le poids des matériaux.

Deux seulement ont reçu quelques blessures peu graves à la tête et aux jambes.

Edouard De Cordier, âgé de 38 ans, maître charpentier à Tourcoing, condamné pour banqueroute frauduleuse, à Gand, a été arrêté hier.

Un de nos confrères raconte que lundi, vers dix heures du matin, une vingtaine de personnes étaient réunies dans un estaminet de Wasquehal où le repas d'une noce devait, avoir lieu après la cérémonie religieuse.

La noce attendue à la mairie n'arrivant pas, le greffier fut chargé d'aller à sa recherche. Lorsqu'il arriva dans l'estaminet en question, seule, la future manquait à l'appel. Une battue fut organisée par les gens de la noce, impossible de dénicher la fugitive.

Le Maire s'en alla chez lui et la noce sans la *mariée*, se mit à table dans l'estaminet même où le repas avait été commandé.

Tout se passa comme à une véritable noce, et l'un des invités chanta une chanson sur le *Bonheur du ménage*.

Le marié « manqué » entama la romance à son tour, et l'animation la plus grande régna jusqu'à deux heures du matin.

Le mardi, on mangeait les restes, et lundi prochain on boit le café de noces !

P.-S. — Hier, jeudi, la future manquait toujours à l'appel.

Du premier janvier au 12 juin 1881, la Compagnie des tramways du Nord a encaissé 506,362,40. Pendant la même période en 1880, les recettes s'étaient élevées à 411,345,25.

Du 6 au 12 juin 1881, les recettes ont donnée un total de 29,007,80 ; pendant la même période, en 1880, il se montait à 19,911,45.

Différence en plus pour 1881, 9,096,35.

Le signalement suivant a été adressé par le chef du parquet du Tribunal de première instance de Loches à tous ses collègues :

Prière à MM. les officiers de police judiciaire de faire procéder activement à la recherche et à l'arrestation des individus ci-après désignés, prévenus d'escroquerie et de vol, et contre lesquels mandat d'arrêt a été décerné :

1° Mahy Joseph, sujet belge, 50 ans environ, taille 1 mètre 75 centimètres environ, teint un peu bronzé, visage rebondi, barbe, moustaches grisonnantes assez épaisses, côtelettes courtes.

Beau parleur. — Manières insinuantes.

Cou très sanguin, a l'habitude de se frotter les mains et de froncer les sourcils. — Bel homme, bien conservé, presque toujours habillé de noir, avec col droit à la chemise;

2. Gerbaux ou Gerbault, Emile ou Aimé 25 à 28 ans, cheveux un peu roux, fortes moustaches, nez fort incliné à droite, bouche moyenne, menton pointu.

Gesticule en parlant. — Accent belge prononcé;

3. Une femme du nom de Mathilde, se disant femme du nommé Gerbault, 21 ans environ, taille petite, cheveux châtains, nez petit, bouche petite, lèvres épaisses, menton rond, visage plein.

Ces trois individus ont commis des escroqueries nombreuses dont le montant s'élève à une somme assez considérable.

Ils semblent opérer ainsi :

Mahy cherche une ferme d'une grande exploitation qui soit à louer dans un lieu écarté, et dont il puisse entrer en jouissance de suite. Il se fait consentir une promesse de bail, et s'installe. Puis, se présentant comme le nouveau locataire de la ferme, il achète moutons, chevaux, toiles, vêtements, etc. — Revend clandestinement tout ce qui peut être enlevé rapidement ou sans peine, et disparaît avec ces complices qui l'assistent dans ses diverses opérations.

Ces individus ont été l'objet de plusieurs mandats d'arrêt de la part de différents parquets. Mahy a été condamné par défaut, tant en France qu'en Belgique, à des peines qui, additionnées, s'élèvent à 27 ans de prison et 10 ans de surveillance et 40 ans de travaux forcés par la Cour d'assises des Ardennes. Le gouvernement belge a demandé, en 1879, son extradition.

T. Dupont, ex-huissier à Arras, aujourd'hui agent d'affaires à Lille a comparu hier devant le tribunal correctionnel de Lille.

Il s'était chargé de la liquidation d'une succession des frères Capon.

Il toucha 10 000 fr. chez un notaire de la ville pour payer les créances.

La moitié de cette somme environ fut employée à une hypothèque, mais on ne sait pas ce qu'est devenu le reste de la somme, soit 5 935 fr. Il prétend l'avoir prêtée à un individu pourvu d'un conseil judiciaire.

Toujours est-il que les frères Capon ont été poursuivis par un de leurs créanciers que Dupont n'a pas payé. Des saisies ont été opérées, et à l'heure qu'il est les poursuites continuent.

On comprend dans quelle situation Dupont a placé les frères Capon. Il est donc poursuivi pour détournement.

Dupont a été condamné ce matin à un an de prison.

On a arrêté avant-hier à Maubeuge, après le convoi du sous-officier Floch, du 84e, mort à l'hôpital, Adolphe D..., de Lille, soldat à la 1re section de infirmiers militaires.

Ce malheureux portait au doigt une bague qui avait appartenu au défunt.

Accusé d'avoir enlevé la bague du doigt de Floch après sa mort, Adolphe D..., s'en est défendu, prétendant qu'elle était tombée du sac de nuit du sous-officier.

Quoi qu'il en soit, cette affaire très grave conduira D... devant le Conseil de guerre séant à Lille.

Il est question d'ajouter au programme des fêtes de Lille, dont nous avons parlé récemment, l'ascension d'un ballon, organisée par l'Académie d'aérostation météorologique.

Hier soir, vers onze heures, un homme dont l'identité n'a pas pu encore être établie, arrivait dans la gare de Lille et demandait le train d'Armentières. On lui répondit qu'il était parti depuis longtemps.

Ne comprit-il pas cette réponse ? Toujours est-il qu'à ce moment il aperçut le train de Paris qui effectuait son retour vers la gare de Fives après avoir déposé les voyageurs au débarcadère de Lille et il se mit à sa poursuite, le prenant vraisemblablement pour le train d'Armentières, et espérant le rattraper et courant à toutes jambes le long de la voie.

C'est en vain que l'aiguilleur essaya de l'arrêter.

Quelques secondes s'écoulèrent. Tout à coup la machine 29 qui rentrait elle aussi au garage et suivait la voie derrière le train de Paris, atteignit le malheureux et lui passa sur le corps.

La chose a été si rapide que l'aiguilleur qui voyait arriver la machine eut à peine le temps de se garer.

La victime a été relevée à l'état de bouillie. C'est un spectacle horrible à voir et dont nous épargnerons la description à nos lecteurs.

Le cadavre ou plutôt les morceaux du cadavre sont à la Morgue.

Voici le signalement de ce malheureux :

Agé de 25 ans environ, petite moustache cheveux châtains, habillé d'un vêtement complet en drap gris, chemise blanche, cravate en soie noire, chapeau de feutre noir, dans le chapeau un prospectus de la maison Devechten, chapelier route d'Houplines, 134, bottines élastiques presque neuves, montre en argent avec un cordon noir. La montre s'est arrêtée à 11 heures.

Le dimanche 26 juin et le lundi 27, la société de l'*Ancienne Alliance*, offre un grand tir à l'arc à la perche, au faubourg St-Maurice-Lille. Il y aura plus de 1,000 fr. de prix supérieurs décerné. La Compagnie du chemin de fer du Nord et celle des chemins de fer belges, accorde 50 0/0 de réduction sur le prix des places pour les archers, voyageant par groupes de dix tireurs au moins.

Dans sa séance du 16 juin 1881, le Conseil de guerre séant à Lille a prononcé les condamnations suivantes :

Pierre-Louis Valienne, cavalier au 1er régiment de cuirassiers, condamné à la peine de mort, pour avoir exercé pendant le service, des voie de faits envers un supérieur.

Jean Tardieu, soldat au 127e régiment de ligne, dissipation ou détournement d'un effet de petit équipement, 6 mois de prison.

François-Louis Rogier, canonnier au 27e régiment d'artillerie, un an de prison pour dissipation d'effets de grand et de petit équipement.

Auguste Etienne Vincent, sold